

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 15 (1944)

Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVA 2086, Delémont. — **Abonnement annuel** : fr. 4.—, le numéro : 75 ct. — **Publicité** : S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur : Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

De l'école au métier... et à l'homme

Il fut un temps, pas très loin dans les siècles, où les principes d'un gouvernement qui voulait être sage, avisé et moderne, se résumaient par cette formule, à la fois claire et lapidaire, que l'école d'aujourd'hui répète dans ses leçons d'histoire : Tout pour le peuple, rien par le peuple. C'était un principe nouveau, même un progrès à côté de cette autre conception sociale issue du moyen âge et qui disait : Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra. La Révolution et sa « Déclaration des Droits de l'Homme » devaient anéantir ces deux tendances et proclamer, avec le suffrage universel et la fin des privilèges, un nouveau crédo qu'on lit encore aux murs de tous les édifices de France que la guerre laisse debout : Liberté, Egalité, Fraternité.

C'est à la lumière de ces nouvelles affirmations que le monde du XIX^e siècle est entré dans la voie du libéralisme politique, voire économique ; sous le poids de leurs abus, les corporations de métiers avaient sombré dans la tourmente de 1789, marquant ainsi la fin de la séparation verticale entre les classes sociales. Libéralisme sur tous les plans.

Mais à l'aube de ce même XIX^e siècle venait d'apparaître un élément nouveau : le machinisme, danger encore inconnu d'asservissement de l'homme, dont personne ne pouvait, à l'origine, prévoir les conséquences. Il n'est plus téméraire de déclarer maintenant que le siècle passé s'est développé sur une contradiction entre le politique et le social, qui devait aboutir au bouleversement complet de notre génération. Un fait nous permettra de mesurer en gros l'étendue de cette dislocation imposée aux traditions d'un peuple par l'industrialisation du travail. Vers 1800, le